



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif pour 2019 du budget annexe « assainissement » a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 10 avril 2019. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- La poursuite du déploiement de la politique d'assainissement du Territoire, avec des services territoriaux bien structurés, un financement sécurisé et des outils opérationnels, permettant ainsi de répondre aux enjeux de mise en conformité et de développement des réseaux en lien avec le calendrier des opérations de travaux de voirie planifiées pour 2019 et au vu des capacités techniques réelles du Territoire ;
- L'inscription d'un programme d'investissement volontariste de près de 8 millions d'euros dans un cadre financier sécurisé, avec une trajectoire d'endettement saine.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

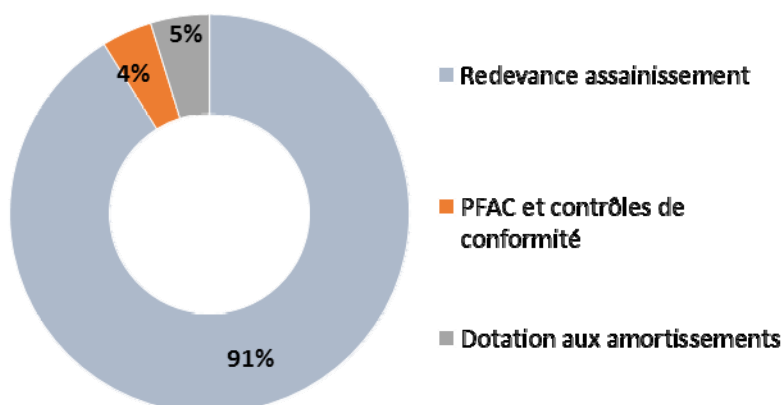
SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	7 010 000,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	4 506 893,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 2 503 107 €</i>			
Recettes d'ordre	350 000,00 €	Dépenses d'ordre	2 853 107,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 700 000,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>153 107,00 €</i>
TOTAL	7 360 000,00 €	TOTAL	7 360 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	3 886 422,36 €	Dépenses réelles d'investissement	10 025 892,73 €
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>1 208 000,00 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>7 925 892,73 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>2 678 422,36 €</i>	<i>Dont dette & autres dépenses financières</i>	<i>2 100 000,00 €</i>
Dotation et fonds de réserve	4 639 265,07 €	Restes à réaliser 2018 reportés	1 002 901,70 €
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>1 438 838,64 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>3 200 426,43 €</i>		
Recettes d'ordre d'investissement	2 853 107,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	350 000,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 700 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>153 107,00 €</i>		
TOTAL	11 378 794,43 €	TOTAL	11 378 794,43 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation stables suite à l'harmonisation des tarifs sur le Territoire

Le total des recettes d'exploitation s'élève à **7 360 000 euros** dont 7 010 000 euros de recettes réelles et 350 000 euros de recettes d'ordre.

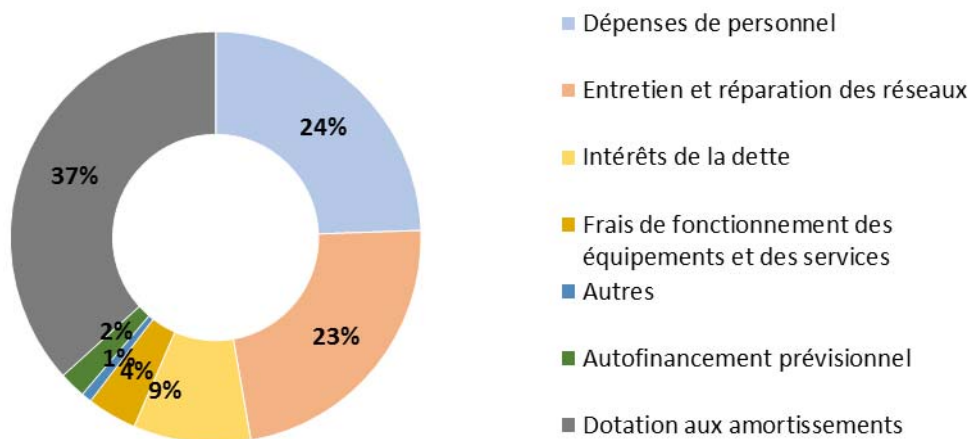
Les recettes réelles d'exploitation sont attendues en stabilité par rapport à 2018, suite à l'harmonisation des tarifs de la redevance d'assainissement sur le territoire en deux ans (2017-2018), permettant ainsi l'inscription d'une recette de 6,7 millions d'euros pour 2019, soit un produit similaire à celui budgété en 2018.



Les autres recettes réelles d'exploitation sont notamment constituées de la participation au financement de l'assainissement collectif et de la tarification pour le contrôle des installations de raccordement aux réseaux publics, attendues à hauteur de 300 000 euros.

Une quasi-stabilité des dépenses d'exploitation au regard de la poursuite de la démarche de mise en conformité des réseaux repris en gestion territoriale

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à **7 360 000 euros** et comprend 4 506 893 euros de dépenses réelles ainsi que 2 853 107 euros de dépenses d'ordre (au titre des amortissements pour 2 700 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 153 107 euros).



Les charges de personnel remboursées au budget principal (1 800 000 euros) représentent seulement 24,5% du montant total des dépenses d'exploitation.

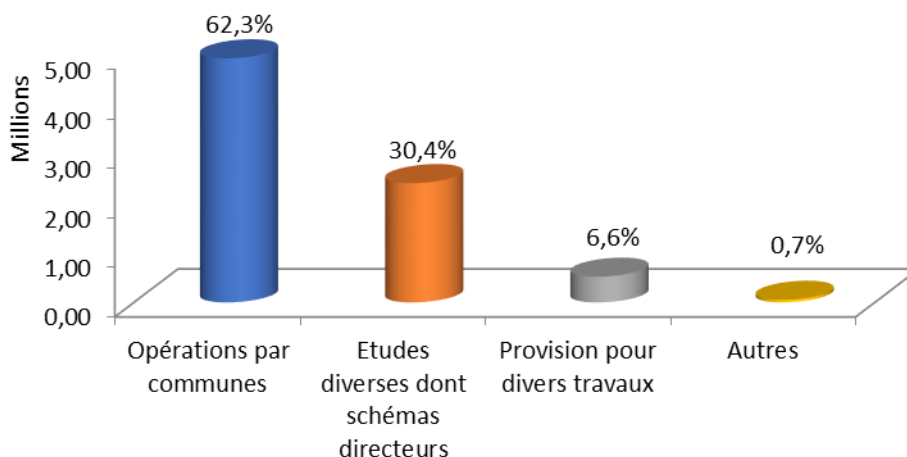
Les autres postes de dépenses sont principalement consacrés à l'entretien et à la réparation des réseaux (1 678 000 euros). Ces dépenses augmentent par rapport à 2018, en raison de la mise en place de nouvelles prestations indispensables afin que GPSEA puisse se conformer à ses obligations en matière d'eaux usées (diagnostics des réseaux, enquêtes de conformité, surveillance et suivi des déversoirs...).

Il s'agit également du remboursement des intérêts de la dette (680 000 euros), ainsi que des frais de fonctionnement des services et des équipements tels que les dépenses de carburants, les frais de télécommunication et les fournitures administratives (288 400 euros).

2. INVESTISSEMENT

Des dépenses d'équipement en adéquation avec la poursuite d'un programme d'investissement de modernisation des réseaux ambitieux

Budgétées à hauteur de **11 378 794,43 euros**, les dépenses d'investissement comptent **7 925 892,73 euros** uniquement consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles (avec en sus 1 002 901,70 euros de restes-à-réaliser 2018 reportés au budget primitif 2019).



Les choix d'investissement sur la compétence assainissement ont été effectués en lien étroit avec la programmation des Villes, en s'adossant aux premières conclusions des diagnostics sur les réseaux d'assainissement ainsi qu'à la programmation pluriannuelle voirie 2018-2021.

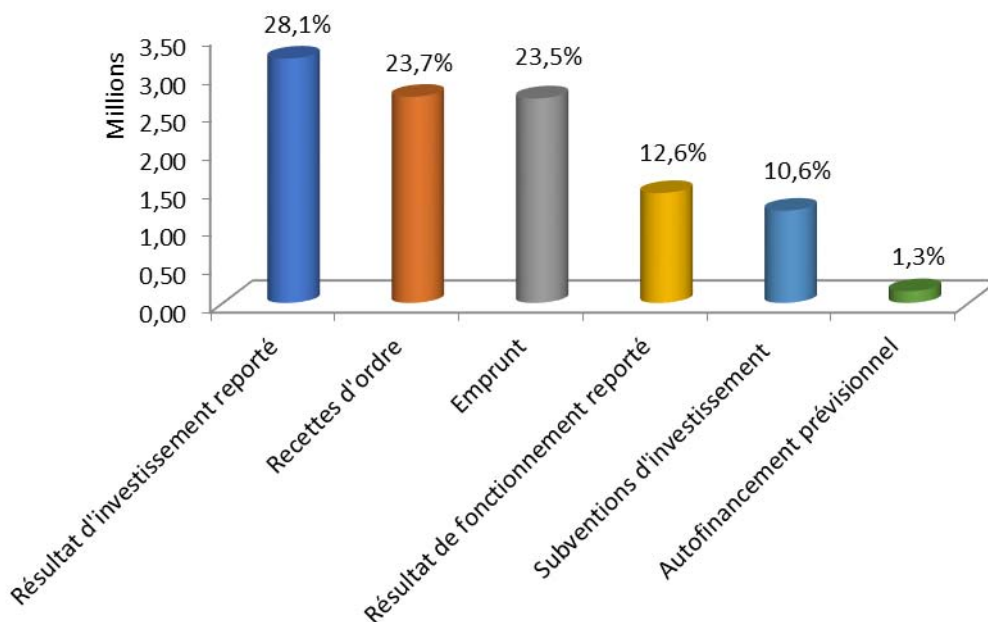
Dans ce contexte, un programme d'investissement territorialisé de 7 872 892,73 euros a été défini, dont 4 939 278 d'opérations individualisables ventilées en cohérence avec le niveau de redevance d'assainissement apporté par chaque territoire communal. Il intègre également des crédits d'études pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement et la mise en œuvre d'inspections télévisées (2 413 708 euros), ainsi qu'une provision pour des travaux sur les grilles et avaloirs (519 907 euros).

A ce programme d'investissement s'ajoutent diverses dépenses telles que des frais d'annonce en cas de consultations pour des marchés (3 000 euros) ainsi que des crédits liés au renouvellement de postes informatiques, aux brevets et aux licences informatiques (50 000 euros).

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à 2 100 000 euros.

Un programme d'investissement financé de manière significative par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **11 378 794,43 euros**, et se répartissent de la façon suivante :



Sur ces 11 378 794,43 euros de recettes, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées à la réalisation du programme d'investissement, s'élèvent à 5 847 265,07 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement territorialisé sur l'assainissement à hauteur de plus de 50%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 2 678 422,36 euros.

En définitive, l'épargne générée par la section d'exploitation grâce au parachèvement de l'harmonisation de la redevance d'assainissement sur le Territoire et à la maîtrise des dépenses d'exploitation permet d'assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux sur l'assainissement, avec un recours raisonnable à l'emprunt et donc la préservation des grands équilibres financiers de ce budget.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2019 du budget assainissement

